Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 15

Présents : 11

Votants : 14

Pouvoir(s) : 3

Date de la convocation : 07/09/2026

délibération n° 2026/10/01

COMMUNE DE RAIZEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 octobre 2026 à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame JOYEUX Laurence, Maire

Mesdames et Messieurs JOYEUX Laurence, Maire, BODIN Alain, NOUVEAU Isabelle, THEVARD Nicolas, Adjoints au Maire, AMIOT Samuel, CHERY Nathalie, COLLETTE Thierry, COMANDRE Cécile, GALBRUN Gilles, LE BASTARD Françoise, SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs ; V. FERSTLER à A. BODIN, S. PAJOT à L. JOYEUX, C. SCORDEL à I. NOUVEAU

Absents excusés : CLAUDON Julien, FERSTLER Vincent, PAJOT Sophie, SCORDEL Caroline

G. GALBRUN a été élu secrétaire de séance.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION URBANISME

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que pour une gestion concertée des problèmes d'intérêt communal, le conseil peut procéder à la constitution de Commissions Communales,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués, sauf si le conseil à l'unanimité autorise le vote à main levée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée, et à l'unanimité pour désigner les membres élus appelés à siéger au sein des Commissions Communales, à savoir :

Commission Urbanisme
- L. JOYEUX
- N. THEVARD
- A. BODIN
- Th. COLLETTE
- I. NOUVEAU

Pour conforme, le 12 octobre 2026

La Maire,
Laurence JOYEUX

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION LE

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 15

Présents : 11

Votants : 14

Pouvoir(s) : 3

Date de la convocation : 07/09/2026

délibération n° 2026/10/02

COMMUNE DE RAIZEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 octobre 2026 à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame JOYEUX Laurence, Maire

Mesdames et Messieurs JOYEUX Laurence, Maire, BODIN Alain, NOUVEAU Isabelle, THEVARD Nicolas, Adjoints au Maire, AMIOT Samuel, CHERY Nathalie, COLLETTE Thierry, COMANDRE Cécile, GALBRUN Gilles, LE BASTARD Françoise, SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs ; V. FERSTLER à A. BODIN, S. PAJOT à L. JOYEUX, C. SCORDEL à I. NOUVEAU

Absents excusés : CLAUDON Julien, FERSTLER Vincent, PAJOT Sophie, SCORDEL Caroline

G. GALBRUN a été élu secrétaire de séance.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que pour une gestion concertée des problèmes d'intérêt communal, le conseil peut procéder à la constitution de Commissions Communales,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués, sauf si le conseil à l'unanimité autorise le vote à main levée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée, et à l'unanimité pour désigner les membres élus appelés à siéger au sein des Commissions Communales, à savoir :

Commission Finances
- L. JOYEUX
- S. PAJOT
- A. BODIN
- I. NOUVEAU
- Th. COLLETTE
- N. THEVARD

Pour conforme, le 12 octobre 2026

La Maire,
Laurence JOYEUX

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION LE

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 15

Présents : 11

Votants : 14

Pouvoir(s) : 3

Date de la convocation : 07/09/2026

délibération n° 2026/10/03

COMMUNE DE RAIZEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 octobre 2026 à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame JOYEUX Laurence, Maire

Mesdames et Messieurs JOYEUX Laurence, Maire, BODIN Alain, NOUVEAU Isabelle, THEVARD Nicolas, Adjoints au Maire, AMIOT Samuel, CHERY Nathalie, COLLETTE Thierry, COMANDRE Cécile, GALBRUN Gilles, LE BASTARD Françoise, SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs ; V. FERSTLER à A. BODIN, S. PAJOT à L. JOYEUX, C. SCORDEL à I. NOUVEAU

Absents excusés : CLAUDON Julien, FERSTLER Vincent, PAJOT Sophie, SCORDEL Caroline

G. GALBRUN a été élu secrétaire de séance.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES IARD DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION

La Maire expose au Conseil Municipal :

Le CIG Grande Couronne va constituer un groupement de commandes pour les assurances IARD qui a pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, des marchés de prestations de services suivantes :

- Assurances Dommages aux Biens,
- Assurances Responsabilité Civile,
- Assurances Automobile,
- Assurances Protection Fonctionnelle,
- Assurance Protection Juridique,

Je vous rappelle que depuis le 1998, les contrats d'assurances des collectivités sont des marchés publics. Ainsi, obligation est-elle faite aux collectivités de remettre régulièrement en concurrence leurs contrats en respectant le formalisme imposé par le Code de la Commande Publique.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet de bénéficier de l'expertise du CIG et des avantages de la mutualisation. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative.

À cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés de prestations de services.

La convention prévoit que les membres du groupement habilitent le coordonnateur à signer et notifier le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement. À ce titre, la Commission d'Appel d'Offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La mission du CIG comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Cependant, le coordonnateur est indemnisé des frais afférents à la préparation et à la passation des marchés susvisés et au fonctionnement du groupement par une participation financière.

La participation financière versée par les membres du groupement, est déterminée de la façon suivante (conformément à la délibération n°2026-11 du Conseil d'Administration du CIG en date du 07 avril 2026) :

Par strate de population et affiliation au centre de gestion	**Adhésion**
Communes jusqu'à 1 000 habitants affiliés	1 060 €
de 1 001 à 3 500 habitants affiliés	1 407 €
de 3 501 à 5 000 habitants affiliés ou EPCI/CCAS/CDE/EP de 1 à 50 agents	1 560 €
de 5 001 à 10 000 habitants affiliés ou EPCI/CCAS/CDE/EP de 51 à 100 agents	1 713 €
de 10 001 à 20 000 habitants affiliés ou EPCI/CCAS/CDE/EP de 101 à 350 agents	1 764 €
plus de 20 000 habitants affiliés ou EPCI/CCAS/CDE/EP de plus de 350 agents	1 907 €
Collectivités et établissements publics affiliés partiellement	2 095 €
Collectivités et établissements publics adhérents au socle	2 260 €
Collectivités et établissements non affiliés	2 335 €

La participation financière est versée une seule fois pendant toute la durée du groupement. Aucune participation n'est exigible avant le 1er janvier 2028 et après le 31 décembre 2031.

Les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement des prestataires de services par l'ensemble des adhérents du groupement, seront fixés dans les marchés de services.

Enfin, la convention prévoit que chaque membre dispose d'un droit de retrait.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes.

Par conséquent, je vous propose de vous prononcer sur les engagements de la Commune contenus dans ce document et de m'autoriser à signer cette convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour les assurances IARD,

Considérant l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes, pour la période 2028-2031, en matière de simplification administrative,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances IARD pour la période 2028-2031 ;

- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;

- Autorise la Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

- Décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Pour conforme, le 12 octobre 2026

La Maire,
Laurence JOYEUX

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION LE

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE RAIZEUX

Nombres de conseillers : 15

Présents : 11

Votants : 14

Pouvoir(s) : 3

Date de la convocation : 07/09/2026

délibération n° 2026/10/04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 octobre 2026 à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame JOYEUX Laurence, Maire

Mesdames et Messieurs JOYEUX Laurence, Maire, BODIN Alain, NOUVEAU Isabelle, THEVARD Nicolas, Adjoints au Maire, AMIOT Samuel, CHERY Nathalie, COLLETTE Thierry, COMANDRE Cécile, GALBRUN Gilles, LE BASTARD Françoise, SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs ; V. FERSTLER à A. BODIN, S. PAJOT à L. JOYEUX, C. SCORDEL à I. NOUVEAU

Absents excusés : CLAUDON Julien, FERSTLER Vincent, PAJOT Sophie, SCORDEL Caroline

G. GALBRUN a été élu secrétaire de séance.

INDEMNITES GARDIENNAGE

Vu les circulaires de la Préfecture des Yvelines en date du 13 février 2006, du 30 janvier 2007, du 30 janvier 2008 et du 9 février 2009, du 29 janvier 2011

Vu la discussion au Conseil Municipal du 10 octobre 2008 concernant le gardiennage de notre église Notre Dame de Bonne Nouvelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

d'octroyer une indemnité de gardiennage de l'église communale à M. Christian HUTTEAU d'ORIGNY demeurant au 59 route des Chaises à Raizeux (78125). Cette indemnité sera de 503,42 €.

les crédits seront inscrits à l'article 6218 du budget communal

Pour conforme, le 12 octobre 2026

La Maire,
Laurence JOYEUX

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION LE

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 15

Présents : 11

Votants : 14

Pouvoir(s) : 3

Date de la convocation : 07/09/2026

délibération n° 2026/10/05

COMMUNE DE RAIZEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 octobre 2026 à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame JOYEUX Laurence, Maire

Mesdames et Messieurs JOYEUX Laurence, Maire, BODIN Alain, NOUVEAU Isabelle, THEVARD Nicolas, Adjoints au Maire, AMIOT Samuel, CHERY Nathalie, COLLETTE Thierry, COMANDRE Cécile, GALBRUN Gilles, LE BASTARD Françoise, SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs ; V. FERSTLER à A. BODIN, S. PAJOT à L. JOYEUX, C. SCORDEL à I. NOUVEAU

Absents excusés : CLAUDON Julien, FERSTLER Vincent, PAJOT Sophie, SCORDEL Caroline

G. GALBRUN a été élu secrétaire de séance.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SMDVA

Monsieur COLLETTE, délégué auprès du Syndicat Mixte de la Drouette, de la Voise et de leurs Affluents, présente le projet de convention de mise à disposition à titre gracieux du domaine public.

Cette mise à disposition du pont communal sis sur le Chemin du Moulin de Cady intègre la pose des équipements constitutifs de la station de mesure des hauteurs d'eau de la Guesle permettant d'assurer un suivi efficace et continu des variations des niveaux d'eau en cas de crues ou de sécheresse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
Autorise Madame la Maire à signer la convention avec le SMDVA.

Pour conforme, le 12 octobre 2026

La Maire,
Laurence JOYEUX

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION LE

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE RAIZEUX

Nombres de conseillers : 15

Présents : 11

Votants : 14

Pouvoir(s) : 3

Date de la convocation : 07/09/2026

délibération n° 2026/10/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 octobre 2026 à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame JOYEUX Laurence, Maire

Mesdames et Messieurs JOYEUX Laurence, Maire, BODIN Alain, NOUVEAU Isabelle, THEVARD Nicolas, Adjoints au Maire, AMIOT Samuel, CHERY Nathalie, COLLETTE Thierry, COMANDRE Cécile, GALBRUN Gilles, LE BASTARD Françoise, SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs ; V. FERSTLER à A. BODIN, S. PAJOT à L. JOYEUX, C. SCORDEL à I. NOUVEAU

Absents excusés : CLAUDON Julien, FERSTLER Vincent, PAJOT Sophie, SCORDEL Caroline

G. GALBRUN a été élu secrétaire de séance.

CANDIDATURE AU LABEL « PATRIMOINE D'INTERET REGIONAL

Madame la Maire expose au conseil municipal que la commune est propriétaire de l'église Notre Dame de Bonne Nouvelle qui n'est pas protégée par l'Etat au titre des monuments historiques.

Qu'à ce titre, la commune ne peut bénéficier de subvention pour effectuer les travaux nécessaires à la conservation du bâtiment et notamment de l'intérieur.

Elle présente le label « Patrimoine d'Intérêt Régional » de la Région Ile de France qui permet aux édifices ou ensemble bâtis reconnus d'intérêt patrimonial de faire l'objet d'un projet de restauration et de valorisation en collaboration avec les services de la Région Ile de France.

Vu la délibération CP 2018-244 du 30 mai 2018 du Conseil Régional d'Ile de France qui détermine les modalités d'attribution du label « Patrimoine d'Intérêt Régional »

Considérant que la commune de Raizeux est propriétaire de l'église Notre Dame de Bonne Nouvelle

Considérant que l'église doit faire l'objet de projet de restauration et de valorisation,

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de candidater au label « Patrimoine d'Intérêt Général » pour l'église communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Décide de candidater au label « Patrimoine d'Intérêt Général »
Autorise Madame la Maire à déposer cette candidature.

Pour conforme, le 12 octobre 2026

La Maire,
Laurence JOYEUX

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION LE

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 15

Présents : 11

Votants : 14

Pouvoir(s) : 3

Date de la convocation : 07/09/2026

délibération n° 2026/10/07

COMMUNE DE RAIZEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 octobre 2026 à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame JOYEUX Laurence, Maire

Mesdames et Messieurs JOYEUX Laurence, Maire, BODIN Alain, NOUVEAU Isabelle, THEVARD Nicolas, Adjoints au Maire, AMIOT Samuel, CHERY Nathalie, COLLETTE Thierry, COMANDRE Cécile, GALBRUN Gilles, LE BASTARD Françoise, SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : V. FERSTLER à A. BODIN, S. PAJOT à L. JOYEUX, C. SCORDEL à I. NOUVEAU

Absents excusés : CLAUDON Julien, FERSTLER Vincent, PAJOT Sophie, SCORDEL Caroline

G. GALBRUN a été élu secrétaire de séance.

DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU FONDS D'URGENCE CANICULE DE LA REGION ILE DE FRANCE

Suite aux épisodes de fortes chaleurs qui ont impacté la fin d'année scolaire 2025/2026, et perturbé l'organisation des établissements scolaires non adaptés à ces conditions climatiques, la Région Ile de France a voté une enveloppe afin de permettre de financer des travaux d'urgence à hauteur de 70%.

Une réflexion avec l'équipe enseignante a permis de constater que l'installation de stores sur la classe des CP/CE1 permettrait d'atténuer la chaleur entrant dans la pièce.

Aussi, Madame la Maire propose au conseil de solliciter le Fonds d'Urgence Canicule de la Région Ile de France pour l'acquisition de stores pour un montant de 5.939,01 €, soit une subvention à hauteur de 3.775,11 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Autorise Madame la Maire à déposer une demande de subvention auprès du Fonds d'Urgence Canicule de la Région Ile de France à hauteur de 3.775,11 €.

Pour conforme, le 12 octobre 2026

La Maire,
Laurence JOYEUX

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION LE

QUESTIONS DIVERSES :

- En préambule au conseil, le cabinet INGESPACE a présenté les enjeux de la révision du Plan Local d'Urbanisme qui doit être réalisée dans les prochains mois
- Le 26 novembre 2026, visite de Monsieur Gérard LARCHER et de Madame Sophie PRIMAS pour un échange avec les élus de la commune
- Lors du P'tit Marché de novembre seront présentés à la médiathèque les dessins des lauréats du concours organisé par les Petites Rainettes sur le thème d'Halloween.
- Afin de rencontrer les habitants de la commune, il est proposé aux conseillers de tenir une « table des élus » lors du P'tit Marché de novembre, rencontre qui prendrait la forme d'un « café citoyen »
- Des représentations de théâtre sont prévues les 6/7/8/13/14 et 15 novembre sur les communes de Raizeux et de Saint-Hilarion dans le cadre du festival « Les Petits Roberts »
- Le 7 novembre, conférence d'Eric STÜBNER dans le cadre de la SHARY
- Le 11 novembre, commémorations de l'armistice de la première guerre mondiale
- Le 6 décembre, est organisé une journée festive autour d'un marché artisanal, du P'tit Marché et de Saint Nicolas
- Le 19 décembre, repas des rencontres amicales
- Le 16 janvier, repas du CCAS au profit des anciens de la commune
- Le 30 janvier, vœux de la commune avec l'inauguration de la géothermie
- Les dates des prochaines présidentielles sont les 18 avril et 2 mai 2027
- Suite à la finalisation des travaux d'extension du cimetière, l'ouverture va bientôt être possible.